

LA UNE **Prendre soin de ma famille**

Les experts de l'Unaf se mobilisent pour aider les parents à prendre soin de leur famille. Associée à une [Page Facebook Prendre soin de ma famille](#), l'Union nationale des associations familiales propose aux familles avec enfant à charge des conseils, des ressources gratuites et utiles, des chiffres clés sur l'ensemble des sujets qui touchent à la parentalité : Consommation / Santé / Éducation / Loisirs / Solidarité / Droit des familles. [Retrouvez les ressources utiles ici](#).



PARENTALITÉ

Stop à la malbouffe pour les enfants !

Treize ans après leur premier appel pour un encadrement de la publicité télévisée, l'Unaf, la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public), Familles Rurales, la FFD (Fédération Française des Diabétiques), le Réseau Environnement Santé, et l'UFC-Que Choisir, sur la base d'une [étude](#) de cette dernière, lancent une [pétition](#) pour obtenir enfin une loi de moralisation du marketing alimentaire. [Lire l'article de l'Unaf](#).

La nécessité d'une information claire pour aider les parents : en l'absence de généralisation du Nutri-Score, un [petit guide pratique](#) est mis à la disposition des parents, donnant des conseils nutritionnels concrets pour chaque moment de consommation et indiquant le Nutri-Score de 114 aliments destinés aux enfants, pour chaque moment de consommation.

Congés parentaux après la naissance de l'enfant

En jugeant fondamental de repenser les congés de naissance (congé maternité, congé parental, congé paternité), la commission d'experts des 1000 premiers jours présidée par Boris Cyrulnik considère nécessaire la présence des parents durant la première année de l'enfant. Elle appelle les politiques publiques à soutenir les choix des parents en ce sens, et à l'ensemble de la société de permettre que du temps soit libéré pour les parents. Cette commission d'experts, installée par le Président de la République, a remis son [rapport](#) le 8 septembre au secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles, Adrien Taquet. [Lire l'article](#).

L'annonce d'une durée du congé paternité allongée de 11 jours est une bonne nouvelle pour les familles et pour la politique familiale. C'est reconnaître enfin l'importance du rôle du père, que les associations familiales ne cessent de promouvoir. L'Unaf souhaite que d'ici le 1^{er} juillet 2021 (date de mise en œuvre de l'allongement du congé de paternité), le gouvernement ait arrêté sa stratégie pour la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse du congé parental, à traduire dans les actes dès le PLFSS 2022. [Lire l'article](#) (communiqué du 23 septembre 2020).

Crise sanitaire et mouvement familial

C'est le thème de l'édito de la 49^e édition de la Lettre de la Conférence nationale des mouvements familiaux. Retrouvez-la en ligne [ici](#) !

Les micro-crèches et les crèches familiales face à la pandémie

Les micro-crèches et les crèches familiales resteront un peu comme l'angle mort de la crise sanitaire dans le domaine de la petite enfance. Elles ont en effet été "oubliées" dans le plan d'aide aux structures d'accueil de la petite enfance, mis en place très rapidement par la Cnaf dans les premiers jours du confinement et de la fermeture des structures d'accueil. Un [décret du 9 septembre 2020](#) – rétroactif – "adapte, à titre temporaire et en raison du contexte sanitaire, les modalités de financement des micro-crèches et des crèches familiales pour lesquelles les familles perçoivent le complément de libre choix du mode de garde".

Gel hydro-alcoolique : attention aux projections dans les yeux des jeunes enfants

Tous les lieux recevant du public sont dorénavant équipés de distributeurs de gel ou de solution hydro-alcoolique en libre-service. Ils s'actionnent le plus souvent avec le pied ou de façon automatique, en plaçant les mains sous l'appareil, et peuvent être perçus comme un jeu par les jeunes enfants. Les distributeurs se trouvent bien souvent à hauteur d'yeux des plus jeunes. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) met en garde contre le risque d'accident. [Lire l'article de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est.](#)



BUDGET DES FAMILLES

La discrimination résultant de la vulnérabilité

En 2019, la France comptait 9,3 millions de personnes en situation de pauvreté selon l'Insee. Les deux tiers des personnes pauvres vivent dans un ménage avec des enfants, 40 % sont en couple et 25 % vivent dans une famille monoparentale [Observatoire des inégalités 2018]. Si la précarité est reconnue comme un facteur d'injustice, la discrimination qu'elle peut engendrer est difficile à mesurer et reste peu documentée. En 2016, la loi du 24 juin visant à lutter contre la discrimination a introduit un nouveau motif de discrimination interdit par la loi : la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique de la personne, qu'elle soit apparente ou connue de l'auteur de la discrimination. Plus de trois ans après l'ajout de ce critère parmi les critères de discrimination prohibés, celui-ci reste peu mobilisé par les victimes. En 2019, moins de 2 % des réclamations adressées au Défenseur des droits soulevant une discrimination concernaient ce critère. Et pourtant il est apparu que les personnes en situation de vulnérabilité économique pouvaient être victimes de discriminations. Sans prétendre à l'exhaustivité, des études ont ainsi pu mettre en évidence l'existence de processus d'exclusion ou de discriminations fondées sur la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique des personnes, dans l'accès au logement social, à l'éducation, à la cantine pour les enfants de familles les plus défavorisées, ou encore à la santé. Le non-recours aux droits est fréquent (un taux de 40 %). Si la vulnérabilité économique est singulière dans le paysage de la non-discrimination, en ce sens qu'elle est reliée à la situation de la personne et non directement aux caractéristiques individuelles de cette dernière (comme le genre, l'âge, le handicap...), elle reste difficile à objectiver, d'autant qu'elle est le plus souvent indirecte.

Toujours mobilisés contre les frais d'incidents bancaires abusifs

Le 4 septembre dernier, l'Unaf a rencontré (par visioconférence) la députée Graziella Melchior sur la question des frais d'incidents bancaires. Le chiffre d'affaires pour les banques de ces frais est estimé à 6,5 milliards d'euros avec une rentabilité de 80% sans aucun service rendu par les banques. Les conséquences sociales sur le niveau de vie des familles sont fortes. L'Unaf défend le principe d'une tarification responsable de ces frais. Le métier de conseiller bancaire doit retrouver toute sa dimension de conseil. Les banques ont un rôle à jouer face aux clients en difficulté d'orientation vers les Points conseil budget pour que les familles concernées puissent bénéficier d'un accompagnement budgétaire.

17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère

L'Unaf est partenaire de la journée mondiale de refus de la misère organisée par le Mouvement ATD quart monde, sous l'égide de l'ONU. Cette journée, qui se déroulera le 17 octobre 2020, aura pour thème : Agir ensemble pour gagner la justice sociale et environnementale pour tous. Vous pouvez télécharger les outils sur le [site d'ATD Quart Monde](#) ou sur la [plateforme](#).

AIDANTS FAMILIAUX

La Journée nationale des aidants

Le mardi 6 octobre 2020 est Journée nationale des aidants. France Assos Santé Grand Est organise à cette occasion trois tables-rondes en partenariat avec l'Espace de Réflexion Ethique du Grand-Est (EREGE). Le but est d'échanger sur la plus-value de la prise en compte de l'aidant dans le parcours de soins de la personne aidée, de définir et donner à l'aidant sa juste place dans le parcours de soins de la personne aidée en coopérant avec lui, d'identifier les freins et les leviers à l'intégration des aidants dans la prise en soins de la personne aidée.

A Nancy, le 5 octobre, de 18h à 20h, à l'Hôtel Mercure face à la gare (Tour Thiers)

A Reims, le 6 octobre, de 18h à 20h, à la Maison de la Vie Associative, 22 bis rue du Barbâtre

A Strasbourg, le 6 octobre, de 18h à 20h, à la Maison des Associations, 1a place des Orphelins

Inscription en ligne gratuite et obligatoire : <https://frama.link/InscriptionAidant>

(en raison des conditions sanitaires, les places disponibles sont limitées et les gestes barrières devront être respectés)

Allocation journalière du proche aidant

Réuni le 8 septembre 2020, le Conseil d'administration de la CNAF a donné avis sur le décret relatif à l'Allocation Journalière du proche aidant. L'Unaf s'est prononcée favorablement sur ce texte tout en indiquant les limites du dispositif mis en place. Le texte a obtenu un avis favorable de la CNAF. Le congé de proche aidant, créé par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, permet de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne en situation de handicap ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Le congé de proche aidant ne peut pas dépasser une durée maximale, fixée : soit par convention ou accord de branche ou, à défaut, par convention ou accord collectif d'entreprise, soit, en l'absence de dispositions conventionnelles, à 3 mois. Toutefois, le congé peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 a créé une nouvelle prestation dénommée "allocation journalière du proche aidant", consistant à indemniser ce congé, afin d'améliorer son recours. Demandée de longue date par l'Unaf, et soutenue par le CIAAF, cette indemnisation est une véritable avancée. Le décret d'application prévoit le nombre maximal d'AJPA par mois à 22 jours et les montants de l'indemnité sont alignés sur ceux de l'AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale) : 43,83 € pour les personnes en couple ; 52,08 € pour les personnes isolées.

La demande de flexibilité a été entendue puisque l'allocation peut être accordée pour une demi-journée. Le dispositif entre en vigueur ce 30 septembre 2020.

À noter que cette indemnisation est considérée comme un revenu de remplacement et, à ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux. À noter également des lourdeurs administratives : notamment la nécessité d'envoi d'une déclaration mensuelle de l'employeur.

Seuls les aidants de bénéficiaires de l'APA à domicile GIR 1 à 3 et les bénéficiaires de l'AAH présentant un taux d'incapacité de 80% sont concernés par cette avancée.

Partenariat

L'Unaf a rencontré, en visioconférence, le 16 septembre 2020, la Présidente et la Directrice de l'Association Française des Aidants. La discussion a permis de mieux cerner les revendications et propositions des deux organisations. Une réflexion commune sera menée entre l'Unaf et l'AFA sur le thème des aidants familiaux et proches aidants.

Appel à contributions

L'Odas (Observatoire national de l'action sociale), en partenariat avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), lance un appel à contributions afin d'identifier, d'expertiser et de promouvoir des initiatives innovantes de soutien aux proches aidants.

Les initiatives doivent être en lien avec un des 3 sujets suivants : permettre aux proches aidants de se reconnaître comme tels ; prévenir et repérer les situations de fragilité et d'épuisement du proche aidant : le rôle des services à domicile ; les jeunes aidants. Une attention toute particulière sera portée : à l'implication des proches aidants tout au long du projet, à l'ancrage de ces projets dans un écosystème local et dans des dynamiques de territoires, à l'expertise et aux compétences mobilisées par le porteur de projet, aux modalités de promotion de l'action auprès des publics et des acteurs, à l'impact de l'action et à ses modalités d'évaluation.

Cet appel à contributions est ouvert en ligne jusqu'au 9 octobre 2020. Une dizaine d'actions seront sélectionnées et seront présentées sur le Lab'AU (site de l'Odas consacré à l'innovation en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap).

Pour en savoir plus cliquer [ici](#). Pour soumettre une initiative cliquer [ici](#).

PERSONNES ÂGÉES

L'activité des Conférences des financeurs

La CNSA publie sa troisième synthèse de l'activité des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Ces structures départementales de concertation et de financement dédiées aux actions de prévention sont désormais bien identifiées, elles favorisent la coopération entre acteurs et ont amélioré la consommation des concours de la CNSA. [Lire l'article](#).

Bon à savoir

Visitant le 22 septembre 2020 un Ehpad dans le Loir-et-Cher, le chef de l'Etat a exclu un nouvel "isolement" des résidents et a indiqué que des "règles" seront édictées à l'attention des responsables d'établissements. Il en a profité pour assurer que son objectif est de présenter le projet de loi Grand Âge et autonomie " (voir ci-dessous le sujet sur le Rapport Vachey) "dès le début de l'année prochaine".

AUTONOMIE

Rapport Vachey

Intitulé "[La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement](#)", le rapport de Laurent Vachey dresse, en 360 pages, un panorama très complet des enjeux de la future cinquième branche de la sécurité sociale et propose un certain nombre d'orientations. Parmi les enjeux : les actuels écarts territoriaux dans les prestations (APA, PCH...), la complexité des organisations et des parcours. Le rapport propose un élargissement du périmètre actuel des prestations (transfert de l'AEH, de l'AAH...). La gouvernance locale serait aménagée. Au niveau national, le modèle de la CNSA serait peu ou prou préservé. Sur le financement en revanche, au-delà d'une "palette" de pistes, aucune option n'est privilégiée.

[Lire l'article](#)

[Lire les réactions de l'Unaf](#)

HANDICAP

Des avancées pour l'accessibilité

Alors que les associations (voir ainsi [la note de l'APF France Handicap](#)) militent au quotidien pour que la France soit rendue accessible tant au niveau des lieux et bâtiments accueillant du public que des transports et du logement, elles peuvent enfin se féliciter d'avancées intéressantes.

En matière de logement : un arrêté acte l'obligation de douches de plain-pied dans les logements neufs, à partir du 1er juillet 2021 et applicable aux rez-de-chaussée dès janvier.

En matière de transport ferroviaire : la possibilité d'avoir 3 accompagnateurs à - 30 % tarif 1^{ère} (= tarif 2^{ème}) pour les personnes en fauteuil roulant, en plus de l'accompagnant principal gratuit ; la possibilité d'acheter ses billets sur toutes les bornes de toutes les gares en France.

PRESTATIONS SOCIALES

Un nouveau rapport de la Cour des Comptes

La Cour des comptes a remis son rapport sur "[la lutte contre les fraudes aux prestations sociales](#)", commandité par la commission des affaires sociales du Sénat. Après des rapports parlementaires, des propositions de loi et de résolutions et de multiples polémiques sur le montant supposé de la fraude sociale, il était espéré que le rapport de la Cour des comptes ferait office de "juge de paix". Il n'en sera rien : la Cour, à son tour, se reconnaît en effet dans l'incapacité de donner une estimation fiable de la réalité de cette fraude. Le rapport apporte néanmoins un certain nombre d'éclairages intéressants. [Lire l'article](#) et le [communiqué de la Cour des Comptes](#) du 8 septembre.

On rappellera "que le gouvernement a créé la mission interministérielle de coordination anti-fraude (Micaf), afin de donner une impulsion plus opérationnelle à la lutte contre la fraude et de mieux coordonner les services concernés, en ayant notamment recours au croisement de données, au sein de groupes opérationnels nationaux anti-fraude (Gonaf) interministériels sur des thématiques ciblées".



LOGEMENT

Les inégalités s'accroissent. En cause, la réforme des allocations logement

En 2018, 9,3 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit 400.000 de plus qu'en 2017. La hausse de 2018 contraste avec la période de stabilisation entre 2014 et 2017.

L'étude annuelle de l'Insee sur l'évolution des niveaux de vie montre bien que le niveau de vie médian des Français a continué de progresser en 2018 (+0,3% en euros constants). Mais pas pour les premiers déciles (les plus modestes). Principale explication, la réforme des allocations logement.

Sur 2018, l'Insee indique en effet que "la baisse du premier décile s'explique surtout par celle des allocations logement. Sans celle-ci, il ne diminuerait que de 0,3%". L'INSEE précise : "la réforme de la réduction du loyer de solidarité (RLS) a simultanément baissé les allocations logement des ménages du parc social et réduit les loyers dans ce parc d'un montant équivalent".

Le problème est que les indicateurs de niveau de vie prennent seulement en compte la réduction des allocations logement (puisque c'est une baisse de revenus), alors que les réductions de loyers concernent une dépense. Il faut par ailleurs ajouter à la baisse de 5 euros par mois des APL le gel de leur barème en 2018.

L'état du logement social

Alors que l'USH (Union sociale pour l'habitat) a organisé, le 15 septembre, sa journée sur "Les HLM, acteurs de la relance", remplaçant son congrès annuel reporté à 2021 pour cause de crise sanitaire, la Banque des Territoires a publié son [étude annuelle sur la situation du secteur, notamment en matière financière](#). Celle-ci souligne le caractère "résilient" du logement social face à la crise. A long terme, elle estime que les bailleurs garderont la capacité financière suffisante pour produire 100.000 logements sociaux par an. [Lire l'article](#).

La police de l'habitat

Une [ordonnance prise en application de la loi Elan](#) vient concrétiser la réforme très attendue de la police de l'habitat, notamment de l'habitat indigne. Elle s'appuie notamment sur les préconisations du [rapport de Guillaume Vuilletet](#), député (LREM) du Val-d'Oise, remis il y a près d'un an au Premier ministre. Forte de 22 articles, elle crée une police unique de l'habitat, qui remplace une dizaine de procédures dispersées, clarifie la répartition des rôles entre le maire et le préfet, détaille les procédures en cas d'insalubrité ainsi que la procédure d'urgence en cas de danger imminent et favorise le transfert de la compétence à l'échelon intercommunal. Le tout entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021. Pour aller plus loin, on pourra lire [le rapport au Président de la République sur l'ordonnance du 16 septembre](#).

L'Unaf rencontre la ministre

L'Unaf a rencontré la ministre déléguée au Logement Emmanuelle Wargon. Parmi les sujets abordés : la prévention des expulsions, la réforme de la contemporanéité des ressources des APL au 1er janvier 2021, l'accession sociale à la propriété, la rénovation énergétique des logements, les dispositifs de garantie locative et les solutions d'habitat accompagné, partagé et inclusif. [Lire l'article.](#)



SANTÉ

Séjour de la santé

Le comité de suivi du Séjour de la santé a été installé le 23 septembre 2020 par Olivier Véran. Le Journal officiel avait publié la veille une douzaine d'arrêtés qui mettent en œuvre les revalorisations prévues par les accords salariaux du 13 juillet. L'Agence régionale de santé de Bretagne a lancé le projet pilote de gestion déconcentrée des établissements. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 devrait concrétiser la reprise de dettes des établissements hospitaliers, représentant à elle seule 13 des 28 milliards d'euros de l'enveloppe du Séjour. Par ailleurs, le PLFSS 2021 devrait également intégrer les mesures relatives à la généralisation des hôtels hospitaliers ou encore aux expérimentations sur le financement des activités de médecine. Autre mesure engagée : l'ouverture des protocoles locaux de coopération, déjà en place pour les professionnels de santé libéraux, aux professionnels des hôpitaux ou groupements hospitaliers. Cette mesure a fait l'objet d'un amendement du gouvernement au projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap), en cours d'examen par l'Assemblée nationale. Olivier Véran a confié à Nicole Notat une mission d'évaluation du Séjour de la santé.

Comment porter efficacement le masque ?

En cette rentrée 2020, plus d'un tiers des communes françaises impose le port du masque grand public dans les rues. Dans le Bas-Rhin, un arrêté préfectoral ayant fait polémique a été modifié et le rend obligatoire à Strasbourg, Bischheim et Schiltigheim. Dans les dix autres communes de plus de 10 000 habitants du département, il est obligatoire uniquement en centre-ville.

La question est maintenant de savoir quel masque porter et comment, pour qu'il soit réellement efficace. On pourra lire ici [les précisions très utiles apportées par la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est.](#)

Contribution de l'Unaf à la gestion de la crise sanitaire

Dans la gestion de la crise sanitaire, l'Unaf a conscience de la difficulté pour le gouvernement d'allier la protection avec la poursuite de l'activité du pays, sous toutes ses formes. La compréhension des règles posées et l'adhésion de la population, en particulier des familles, sont des facteurs clés de réussite. Dans cet esprit, l'Unaf souhaite contribuer à la recherche de solutions pragmatiques. [Lire ici sa contribution.](#)

France Assos Santé Grand Est

L'association, voix des usagers de la santé dans le Grand Est, a le plaisir de vous présenter son rapport d'activité 2019 : [cliquez ici pour le télécharger](#)

ECONOMIE

Projet de loi de finances et plan de relance

Soutenir la reprise de l'économie française mise à terre par l'épidémie de Covid-19 en ouvrant grand les vannes de la dépense, c'est la stratégie choisie par le gouvernement dans son [projet de budget pour 2021](#), présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2020. Après les plus de 460 milliards d'euros mis sur la table cette année pour faire face à la crise sanitaire, le projet de loi de finances est centré sur le plan de relance de 100 milliards d'euros annoncé début septembre.

France Relance

La France touchera 37,4 milliards d'euros de subventions au titre du plan de relance européen. La Commission européenne a dévoilé le 24 septembre 2020 les enveloppes nationales et donné des précisions sur la préparation des plans nationaux qui devront lui être transmis avant le 30 avril 2021. [Lire l'article.](#)

Le Gouvernement a lancé un plan de relance historique de 100 milliards d'euros (voir plus haut) pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. L'objectif : transformer l'économie en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs et faire en sorte que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise en 2022.

Le [Plan de relance](#) s'articule autour de trois priorités : l'écologie (30 Mds€), la compétitivité (35 Mds€) et la cohésion (35Mds€). Il vient renforcer la mobilisation du Gouvernement, continue depuis le début de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des 470 milliards d'euros déjà mobilisés depuis mars 2020 pour financer les mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : [l'article paru le 10 septembre sur le site de la Direccte Grand Est](#)

Le comité de pilotage du plan de relance s'est réuni pour la première fois, lundi 21 septembre, sous la présidence virtuelle du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, tenu à l'isolement après avoir été testé positif au Covid-19. L'objectif du comité – dont le secrétaire général est Bruno Parent - est d'identifier les obstacles éventuels et d'apporter des améliorations. Plusieurs mesures ont été actées lors de cette première rencontre. Une plateforme internet donnera accès, "aux Français, aux ménages comme aux entreprises ou aux collectivités", à toutes les informations pratiques sur les mesures du plan de relance. Une mission "Relance" est instituée dans le cadre du PLF 2021 ; elle veillera notamment à la déclinaison territoriale du plan. Un accord a été passé cet été avec les Régions.

[Participez vous aussi à la Relance de la France. Engagez-vous dans la Réserve Civile !](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Haut-commissariat au plan

Après avoir reçu sa lettre de mission du président de la République, mardi 22 septembre, le nouveau Haut-commissaire au plan François Bayrou s'est rendu au Cese* pour présenter son plan de travail. Il met 25 grandes questions sur la table réparties en trois grandes têtes de chapitre : la "vitalité de la France" (climat, démographie, francophonie, recherche et innovation, outre-mer, identité), "l'indépendance" (relocalisations, productions vitales, souveraineté agricole, dette publique) et la "justice" (inégalités, éducation, santé, aménagement du territoire, aide au développement...). Pour "l' élu de province", l'aménagement du territoire doit répondre à deux cahiers des charges : l'enracinement local de la décision publique et l'accès de tous aux services. [Lire l'article.](#)

**Le mandat des membres du Conseil économique, social et environnemental est prorogé jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi organique réformant le CESE, et au plus tard jusqu'au 1^{er} juin 2021.*

Quelle agriculture durable demain ?

134 Français tirés au sort se sont retrouvés à Paris les 26 et 27 septembre pour parler agriculture dans le cadre du "grand débat national". Sur le modèle des conventions citoyennes, les participants ont été choisis en fonction de leur région, de leur tranche d'âge et de leur niveau social par un prestataire spécialisé chargé de représenter "la diversité et la significativité" de la population française. Durant la première phase de ce grand débat, démarré le 23 février et suspendu le 3 avril, [plus de 9500 contributions](#) ont été enregistrées sur la plateforme participative. Selon les internautes ayant participé à la consultation en ligne, les trois objectifs prioritaires de la future PAC devraient être : gérer durablement les ressources naturelles, protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes, et lutter contre le changement climatique et s'y adapter.

Le premier débat régional (sur onze prévus d'ici à fin octobre) a eu lieu le 11 septembre, à Châlons-en-Champagne, sur les "modèles agricoles".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Biodiversité : des résultats décevants

Dans [une note](#) publiée le 10 septembre 2020, le Conseil d'analyse économique (CAE) juge les résultats des politiques de préservation de la biodiversité "décevants". Il propose de saisir l'occasion du plan de relance pour investir dans des actions d'aménagement favorables à la biodiversité, de développer une stratégie de protection plus efficace en articulant mieux les missions de l'Office français de la biodiversité (OFB), des agences régionales de la biodiversité (ARB) et des intercommunalités et de réviser la fiscalité pour une meilleure utilisation des sols.

Quatre ans après la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) pointe, dans un [avis](#) adopté le 23 septembre, les "insuffisances" et le caractère "lacunaire" de la mise en œuvre de ce texte.

Pollution de l'air : des résultats mitigés

La commission des finances du Sénat peut demander à la Cour des comptes la réalisation d'enquêtes pour nourrir ses réflexions. La [dernière](#) en date a investigué sur la politique de lutte contre la pollution de l'air, son suivi, ses effets, poursuivant des auditions durant le confinement. Les conclusions, mitigées, ont été présentées par Annie Podeur, présidente de la deuxième chambre de la Cour des comptes, lors d'une audition de restitution organisée le 23 septembre au Sénat.

Une dotation aux communes

L'article 252 de la loi de finances pour 2020 a institué à compter de 2020 une dotation budgétaire destinée aux communes dont une part importante du territoire est classée en site *Natura 2000* ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin. Cette dotation, d'un montant total de 10 millions d'euros en 2020, comporte trois fractions et est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants. La liste des communes éligibles à cette dotation en 2020, ainsi que le montant attribué à chacune d'elles, est désormais disponible [ici](#).

Et pour les familles, que faire au quotidien ?

Pour aller plus loin dans le sens d'une consommation raisonnée et agir à votre échelle, découvrez le [guide pratique L'écologie dans nos assiettes](#). Au sommaire : tout pour faire sa transition alimentaire en douceur et répondre aux enjeux d'une alimentation plus durable !

Dans le même esprit, découvrez le [guide pratique "Bébé \(aussi\) sera écolo"](#) ! 68 pages d'idées pratiques, d'astuces, de conseils et de témoignages de parents et d'experts pour aider les jeunes parents à accueillir bébé en mode durable et à allier écologie et économies.

La FONDA propose [le jeu Faire ensemble 2030](#) qui vise à sensibiliser les joueurs aux Objectifs de développement durable (ODD) et à susciter le réflexe coopératif. Il repose sur une dynamique de résolution de défis en équipe. Chaque partie rassemble de six à douze joueurs et est supervisée par un animateur.

Le rôle des associations

L'Uniopss a tenu le 24 septembre sa [conférence de presse de rentrée sociale](#). L'occasion de rappeler ses espoirs pour l'avenir et ses priorités pour faire face à la crise sociale majeure que traverse notre pays. *Union Sociale*, la revue de l'UNIOUSS, s'intéresse aussi au développement durable. Dans son dernier numéro, la publication revient sur le rôle des associations dans la promotion du développement durable. À découvrir également, un [entretien exclusif avec Nicolas Schmit](#), commissaire européen. [Accédez au sommaire du numéro](#).

MOBILITÉS

Où iront les financements consacrés aux mobilités dans le plan de relance ? Sont-ils réellement nouveaux ? La [Fédération nationale des associations d'usagers des transports](#) (Fnaut) a livré son analyse le 10 septembre, lors d'une conférence de presse qui fut également l'occasion de parler des droits des usagers des transports en commun.

TERRITOIRES

Prochaine Conférence des Territoires

Initialement prévue pour cet été, puis pour le 22 septembre, puis pour le 29... C'est finalement en principe le 20 octobre que les associations d'élus ont rendez-vous avec le gouvernement pour la Conférence nationale des territoires. Il y sera question du plan de relance, du projet de loi 3D et de "perspectives financières". Mais aussi de santé.



EMPLOI

Insertion par l'activité économique

Un [appel à projets](#) (Fonds de développement de l'inclusion) ouvert à toutes les structures d'insertion par l'activité économique vient d'être lancé dans le Grand Est, pour développer et transformer leur activité. Postulez jusqu'au lundi 2 novembre 2020 12h en envoyant votre dossier à l'unité départementale de la Direccte Grand Est : Ardennes : acal-ud08.direction@direccte.gouv.fr; Aube : champ-ut10.pole3e@direccte.gouv.fr; Marne : champ-ut51.emploi-insertion@direccte.gouv.fr; Haute-Marne : acal-ud52.direction@direccte.gouv.fr; Meurthe et Moselle : carine.oster@direccte.gouv.fr; Meuse : acal-ud55.direction@direccte.gouv.fr; Moselle : ge-ud57.iae@direccte.gouv.fr; Bas-Rhin : alsace-ut67.iae@direccte.gouv.fr; Haut-Rhin : alsace-ut68.iae@direccte.gouv.fr; Vosges : lorrai-ut.pole3e@direccte.gouv.fr

EN BREF

✓ Nouvelle tentative de relance des emplois francs. Le gouvernement souhaite prolonger d'un an le dispositif créé en 2018 tout en le musclant. L'idée serait d'autoriser le cumul de l'aide avec celle prévue dans le plan jeunes.

✓ La proposition de loi "Territoires zéro chômeur" sera examinée au Sénat (renouvelé le 27 septembre) en octobre. Alors que les débats se poursuivent sur les coûts et bénéfices de ce dispositif, la rapporteure du texte à l'Assemblée nationale, Marie-Christine Verdier-Jouclas, estime qu'il ne peut être évalué sous le strict angle financier.

✓ Le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, était auditionné le 9 septembre 2020 par la mission "lutte contre l'illectronisme et inclusion" du Sénat. L'occasion de détailler le volet inclusion numérique du plan de relance. Les financements, fléchés principalement vers les formateurs, devraient inclure un système de péréquation pour tenir compte des disparités territoriales.

✓ Le gouvernement va mobiliser "100 millions d'euros entre 2020 et 2022" pour soutenir le secteur associatif, fortement pénalisé par la crise sanitaire et peu concerné par les mesures du plan de relance, a annoncé le 24 septembre 2020 la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, Sarah El Haïry (45 millions pour des mesures d'aide à la trésorerie, 40 autres millions d'euros pour renforcer les fonds propres des grandes associations et 15 millions pour le Fonjep).

✓ Jusqu'à présent, il était obligatoire de régler l'amende de stationnement avant de pouvoir la contester. En effet, la réforme du stationnement payant, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, contraignait les automobilistes à s'acquitter de leur contravention (forfait post-stationnement, aussi appelé FPS), avant d'effectuer un recours administratif. Dans une décision rendue le 9 septembre dernier, le Conseil constitutionnel s'est prononcé en faveur d'une suppression de cette condition de paiement préalable.

✓ [L'Unafor](#), organisme de formation de l'Unaf, a obtenu la certification QUALIOPi pour l'ensemble de ses actions de formation pour une durée de quatre ans. Cette certification permettra aux clients de l'Unafor de bénéficier d'une prise en charge financière de leurs formations.

Retrouvez ici [les Infos Santé](#) proposées par l'Udaf Bas-Rhin, les [infos Parents](#) et les [infos Aidants](#).